



Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi douze mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Philippe BERTOIS, Nadine PICHON, Adjoints, Aurélie DEMARCY, Jean DUREL, Christiane RIOU, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Séverine CAMUS, Christophe MARTIN, Kenny ROJAS Conseillers Municipaux.

Carole ROGERS donne pouvoir à Isabelle DUONG pour la représenter,
Bertrand MAROUSEZ donne pouvoir à Denis LAMY pour le représenter,
Karim BENBACHIR donne pouvoir à Isabelle DUONG pour le représenter.

Nathalie NOÉL et Patrick NUTTENS sont absents excusés.

Monsieur Yannick TANGUY est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Elle procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

Les mesures dérogatoires concernant la tenue des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 :

- fixent le quorum au tiers des membres présents, soit 7 pour la commune,
- permettent à un membre de disposer de deux pouvoirs,
- autorisent le recours à la visioconférence.

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 31 mars 2022.

- Correctif du Budget Prévisionnel 2022

Madame le Maire explique que le budget préparé avec le Conseiller aux Décideurs Locaux et voté lors de la séance du 31 mars dernier a fait l'objet d'une observation de la part du comptable de la trésorerie de Pont-Audemer. Il est nécessaire de modifier les écritures relatives à l'offre de reprise de l'ancien tracteur-tondeuse.

En effet, la reprise du tracteur-tondeuse (4 200 €) doit être inscrite au budget prévisionnel comme une recette d'investissement (au compte 024), bien qu'elle sera traitée comme une recette de fonctionnement (au compte 775). De plus, les opérations d'ordres seront réalisées au moment de l'enregistrement comptable de la transaction mais ne sont pas à prévoir au budget prévisionnel.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le correctif du budget primitif 2022 arrêté comme suit et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

<i>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant en €</i>
011	Charges à caractère général	300 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	321 400,00
014	Atténuations de produits	120 550,00
65	Autres charges de gestion courante	109 560,00
66	Charges financières	4 800,00
67	Charges exceptionnelles	287 041,27
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 343,00
	TOTAL DEPENSES	1 201 394,27

<i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant en €</i>
013	Atténuations de charges	8 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 300,00
73	Impôts et taxes	548 039,00
74	Dotations, subventions et participations	240 871,00
75	Autres produits de gestion courante	27 000,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	370 684,27
	TOTAL RECETTES	1 201 394,27

<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant en €</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés	44 369,00
20	Immobilisations incorporelles	74 000,00
204	Subventions d'équipement versées	15 934,76
21	Immobilisations corporelles	233 376,28
23	Immobilisations en cours	50 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	156 879,94
020	Dépenses imprévues	25 250,00
	TOTAL DEPENSES	603 309,98

<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant en €</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 452,98
13	Subventions d'investissement reçues	173 314,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	232 200,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 343,00
	TOTAL RECETTES	603 309,98

- Attribution de subventions aux associations

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé l'attribution de subventions lors de la dernière séance. La commission « Subventions aux associations » s'est à nouveau réunie le mardi 10 mai pour étudier les nouvelles demandes de subventions reçues ou pour prendre en considération les compléments d'informations demandées lors de la première réunion.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations dont le nom et le montant sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Comité de jumelage MANNEVILLE SUR RISLE - BUNSOH	500 €
ASMFC Tennis	300 €
Club de l'amitié	300 €
ASM FCC Football	2 500 €
Comité de jumelage MANNEVILLE SUR RISLE - ZALASZENTLASZLO	500 €
Récréa'Mômes	40 €
Association sportive du collège Louise Michel	300 €

- Abandon de loyers

Délibération retirée de l'ordre du jour ; les problèmes administratifs liés à ce dossier sont en cours de régularisation.

- Etablissement de la liste préparatoire pour les jurés d'assises

Il est procédé au tirage au sort de trois noms pour inscription sur la liste préparatoire des jurés d'assises à partir de la liste des électeurs ayant plus de 23 ans en 2023.

INFORMATONS DIVERSES

Permis d'aménager AMEX

Dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager, une réunion de concertation a eu lieu ce jour entre l'aménageur et les services de la communauté de communes en matière de voirie, d'assainissement et de ramassage des déchets.

Le service régional de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique sur l'emprise du projet du futur lotissement. Ce diagnostic devrait intervenir en septembre prochain et déterminera si la réalisation de fouilles est imposées par la DRAC.

19h15 : Départ de Denis LAMY et de Philippe BERTOIS.

Future salle polyvalente - Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage

Le marché de contrat de marché public pour la création d'une salle polyvalente et d'un espace associatif pour un montant de 51 000 € H.T. est attribué à Eure Aménagement Développement (EAD).

Arrêté règlementant le bruit

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire appliquer sur la commune le règlement départemental défini par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2014 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure, avec les horaires d'autorisations suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche de 10h à 12h.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

Compte-rendu commission communautaire sur les déchets - Rapport de M. Jean DUREL

Pour les biodéchets (déchets de nature organique, restes alimentaires, épluchures), le SDOMODE envisage de fournir des sacs biodégradables qui seront à déposer dans de nouveaux containers sur les points de collecte existants. Le tri des biodéchets sera obligatoire à compter de 2023 pour les collectivités et de 2024 pour les particuliers.

Route de Rouen

Une réunion avec les services du département est fixée le mercredi 8 juin à 10h30 en mairie pour une présentation du rapport de comptage réalisé Route de Rouen fin avril.

Madame le Maire clôt la séance à 19h27.

La prochaine séance est fixée au jeudi 23 juin 2022.

